

Assemblée Générale

Séance du 20 octobre 2023

Procès-Verbal

Présents :

- **Madame PETTER**, Représentante, **1)** du Centre Hospitalier intercommunal de Meulan-les-Mureaux, **2)** du Centre Hospitalier François Quesnay – Mantes, **3)** du Centre Hospitalier intercommunal de Poissy – St-Germain-en-Laye, représentée par **Madame KARROUZ**
- **Monsieur BELLON**, Représentant **1)** du Centre Hospitalier de Versailles, **2)** du Centre hospitalier de Plaisir, **3)** de l'Hôpital du Vésinet, **4)** de l'EHPAD les Aulnettes, **5)** de l'Hôpital de la Mauldre représenté par **Madame GIBON**
- **Madame GUILLON**, Représentante **1)** de la Maison de Retrait Richard et **2)** de l'EHPAD Les Oiseaux – Sartrouville, représentée par **Madame GUIDONI**
- **Madame CALMON**, Représentante de l'Hôpital Gériatrique Philippe Dugué – Chevreuse, représentée par **Madame SANHADJI**
- **Monsieur LORENTZ**, Représentant du Centre départemental Stell, représenté par **Madame CHERET**
- **Madame CALMON**, Représentante **1)** du Centre hospitalier de Rambouillet, **2)** de l'Hôpital de Houdan, représentée par **Madame MICLOT**
- **Madame BEGOT FONTAINE**, représentante de l'UGECAM Ile de France, représentée par **Madame DEMBELE**
- **Monsieur FOURNIER Fabien**, Représentant du personnel
- **Monsieur CHOUIKH Ahmed**, Représentant du personnel

Assistaient également à la séance :

- **Monsieur Luc VIDEAU**, Directeur du GCS Blanchisserie de Saint-Germain-en-Laye
- **Madame Marina DE OLIVEIRA**, Assistante Administrative/Rh
- **Monsieur Christophe HALLIER**, Agent comptable du GCS Blanchisserie de Saint-Germain-en-Laye

L'ordre du jour est fixé comme suit :

- I. Election d'un secrétaire de séance,
- II. Information sur l'activité 2023,
- III. Point sur les recettes et les dépenses 2023 au regard de l'EPRD,
- IV. Point sur les investissements au regard de l'EPRD 2023,
- V. Situation de trésorerie et proposition de renouvellement de la délibération portant sur l'autorisation de recours à une ligne de trésorerie,
- VI. Echanges sur la mise à jour de la Convention constitutive de la BIH et envoyées aux établissements,
- VII. Etat d'avancement du projet Nouvelle Blanchisserie,
- VIII. Questions diverses.

Début de la séance : 10h15

I. Election d'un secrétaire de séance

Madame DEMBELE est nommée secrétaire de séance.

II. Information sur l'activité 2023

Monsieur VIDEAU présente en séance le tableau d'activité à fin septembre 2023. Avec un tonnage à 3 565,8t c'est une augmentation de 3.8% qui est constatée par rapport à la même période sur 2022. Avec un jour de moins travaillé en 2023, cela représente un tonnage par jour de 19t soit une augmentation de 4,9%.

Après un début d'année 2023 difficile (-5% par rapport à 2022), Monsieur VIDEAU explique que l'activité à 19t/j est atteinte grâce à l'arrivée des nouveaux adhérents : l'hôpital de Chevreuse en fin d'année 2022 puis le démarrage du site Mansart des hôpitaux de Plaisir, le GCS de Plaisir (restauration) et les 2 sites de l'UGECAM début 2023.

Il est noté que l'activité du CH de Versailles n'a pas repris depuis la cyberattaque et qu'il est constaté une baisse de consommation de linge de l'ordre 10% (soit environ 0,5 t/j).

Madame GIBON confirme cette baisse d'activité sur le 1^{er} trimestre 2023 avec une reprise progressive depuis le mois de mai.

Monsieur VIDEAU poursuit la présentation en indiquant que le Centre Hospitalier de Poissy connaît une augmentation d'activité au regard de certaines réouvertures de services sur le site de Saint Germain en Laye.

Madame GIBON interroge les adhérents afin d'avoir des précisions sur leurs activités. Madame MICLOT répond que sur l'hôpital de Rambouillet des fermetures de services sont en cours du fait de problématiques de recrutement. L'activité s'en trouve donc diminuée.

Monsieur FOURNIER est surpris par cette situation car cette baisse d'activité n'est pas retranscrite dans les commandes de linge (pas de réduction de dotations effectuées). Madame MICLOT fera un point en interne à ce sujet.

III. Point sur les recettes et les dépenses 2023, au regard de l'EPRD

Monsieur VIDEAU débute la présentation de ce point en expliquant que le tonnage réalisé depuis le début de l'année représente 71,5% des prévisions de l'EPRD.

L'écart est justifié par le non démarrage de la prestation sur les EHPADs des Abondances et du Rouvray du fait de l'interdiction de circulation des poids lourds aux abords du site. Il spécifie qu'un rendez-vous est prévu début 2024 avec la nouvelle directrice des Achats de ces 2 établissements.

Concernant le titre 1, dépenses liées au personnel, Monsieur VIDEAU indique que le budget prévisionnel de 6 074 818 euros est réalisé à hauteur de 4 484 000 euros soit 73.8 % de l'EPRD. Il ajoute que la prime pouvoir d'achat qui sera perçue par les agents d'ici la fin de l'année 2023 a, d'ores et déjà, été intégrée aux dépenses engagées.

Concernant les autres postes de charge, Monsieur VIDEAU présente la situation à fin septembre :

- Produits lessiviels : 155 781 € budgétés, 115 382 € réalisés, soit 74.1% de réalisation.
- Achat de linge (fongible) : 425 896 € budgétés, 570 532 € réalisés, soit 134 % de réalisation. Monsieur VIDEAU précise que cette dépense est liée à la mise en place des nouveaux adhérents mais également aux taux de retour de linge insuffisant au regard des années précédentes. Cette baisse des taux de retour à contraint la BIH à des injections supplémentaires en linge neuf pour assurer les livraisons à tous les adhérents en fin de semaine.
- Eaux/Assainissement : bonne maîtrise.
- Energie/Electricité : en très bonne maîtrise avec un réalisé à 772 097 € soit 66.5% de réalisation de l'EPRD. Monsieur VIDEAU indique que ces économies d'énergies permettent de compenser la surconsommation de linge.
- Linge et habillement : en dépassement avec un engagement de 185.5% de l'EPRD du fait de la mise en place de la location des VT pour le GCS de Plaisir, pour l'hôpital de Chevreuse et les 2 sites de l'UGECAM ainsi que le renouvellement des tenues des agents de la BIH (datant de plus de 6 ans).
- Une présentation des autres charges pour les services extérieurs est faite en séance.

Au total des charges, pour un montant budgété à 10 506 664 euros, le réalisé est de l'ordre de 7 817 025 euros, soit 74.4% de l'EPRD.

Monsieur VIDEAU précise qu'une demande d'aide dans le cadre du « plan de résilience » a été sollicitée de la part de la BIH. Cette aide s'appuie sur les fortes augmentations du prix du gaz et de l'électricité constatée sur 2023 en comparaison de 2022.

Monsieur VIDEAU ayant présenté un projet sur la sécurisation informatique à hauteur 17000€ (projet à challenger), Madame MICLOT suggère qu'une sensibilisation soit aussi faite auprès des agents qui manipulent les postes.

Monsieur VIDEAU précise que le système de gestion de production Sodilec est lui installé sur un réseau interne sans lien avec l'extérieur.

Madame GIBON annonce la tendance 2024 avec un tarif de prestation surement revu à la hausse d'environ 5% (soit 2,17€/kg). Cette information a pour but d'aider les établissements dans l'élaboration de leurs EPRD respectifs. Ce tarif sera validé lors de l'AG du mois de décembre 2023.

Monsieur VIDEAU explique que le GCS reste mobilisé sur le suivi et l'optimisation des dépenses. Il ajoute qu'un des leviers reste la dynamique qui doit être relancée sur la problématique de gestion du flux du linge dans les services. Il ajoute, pour exemple, avoir eu des retours d'expériences de la part de lingères de certains établissements qui avaient effectuées seules l'inventaire sur la totalité du comptage (ceci démontrant

bien le manque d'intérêt et d'implication des services de soin dans la logistique du linge).

Madame KARROUZ s'interroge sur le financement des investissements de la BIH.

Monsieur VIDEAU répond que les investissements sont essentiellement réalisés grâce à de l'auto financement, à l'exception de la ligne Grand Plat ayant fait l'objet d'un emprunt.

Madame KARROUZ souhaite connaître les prévisions d'atterrissage du résultat pour la fin de l'année.

Madame GIBON répond que le résultat devrait être à l'équilibre. Elle ajoute que nous pourrions avoir un tarif challengeant pour les établissements en estimant une productivité sur le flux du linge mais que c'est également un risque d'être obligé de revoir ce tarif en cours d'année.

Madame KARROUZ demande ce qu'il en sera si excédent il y a.

Monsieur VIDEAU explique que, les années précédentes, les petits excédents ont été affectés en report pour l'année suivante.

Madame KARROUZ soutient l'avis du GCS en expliquant que selon elle, il est préférable d'opter pour un EPRD réaliste et conforme à la situation financière actuelle.

IV. Point sur les investissements au regard de l'EPRD 2023

Monsieur VIDEAU présente la situation à mi-octobre des investissements réalisés sur 2023. Le document projeté en séance met en avant un engagement à hauteur de 1 244 705 euros pour un montant prévu de 1 842 582 euros en année pleine. Ces investissements sont détaillés entre le projet de la future blanchisserie et le site actuel.

Pour la blanchisserie actuelle, les engagements et réalisations portent sur:

- Logiciel : SPHINX/RAMSES,
- Remise à niveau informatique,
- Investissements liés au process dont le compresseur, les séchoirs, le panier de l'essoreuse, les cintres, etc ,
- Investissements liés à la Logistique (rolls, cabris, armoire à clefs),
- Investissements liés à l'Hygiène et à la Sécurité dont les vestiaires, le chauffe-eau, le réfrigérateur au Tri, l'armoire pour les produits chimiques, 1 siège ergonomique, etc.

Des investissements pour la maintenance ont également été réalisés comme des achats d'outillage, l'installation d'une crinoline pour l'accès à la plateforme de mise à l'unité des draps et le remplacement des escabeaux par des gazelle (conformément aux engagements pris vis-à-vis de l'inspection du travail).

Monsieur VIDEAU précise que le four combiné de la restauration prévu au budget n'a pas été remplacé celui-ci étant toujours en état de fonctionnement.

V. Situation de trésorerie et proposition de renouvellement de la délibération portant sur l'autorisation de recours à une ligne de trésorerie

Madame GIBON explique que la BIH a la nécessité de renouveler l'autorisation de recours à une ligne de trésorerie, notamment avec les tensions rencontrées actuellement.

Monsieur HALLIER prend la parole afin de présenter la situation de la trésorerie du GCS. Il explique que la trésorerie de la blanchisserie est positive mais que pour pérenniser l'avancée du projet de la Nouvelle blanchisserie une nouvelle ligne de trésorerie est souhaitable.

Madame GIBON spécifie que l'adjointe à l'agent comptable, Madame BENEDITO Samantha, a pris ses fonctions récemment et qu'elle contribue à une réorganisation positive de l'agence comptable. Elle a pris en charge les relances concernant les RAR (suivi précédemment par Monsieur VIDEAU).

Madame GIBON soumet au vote la délibération concernant le recourt à une ligne de trésorerie :

Délibération N° 2023/08 : Recourt à une ligne de trésorerie

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Le recourt à ligne de trésorerie est approuvé à l'unanimité.

VI. Echanges sur la mise à jour de la Convention constitutive de la BIH et envoyé aux établissements

Madame GIBON explique que tous les projets actuels n'ont pas permis de travailler sur la Convention constitutive du GCS. Sur la base du projet remis en juin 2023, elle propose donc aux adhérents d'en faire une relecture et retour à la BIH pour avis, observations ou remarques d'ici à l'AG de décembre.

Madame GIBON précise que cette mise à jour a essentiellement pour but d'intégrer les évolutions juridiques, d'actualiser la liste des adhérents et répondre aux remarques suite à l'audit de la CRC.

VII. Etat d'avancement du projet Nouvelle blanchisserie

Madame GIBON annonce que la signature de la promesse de vente a eu lieu le 18 septembre 2023 et que le paiement des 10% liés à la réservation est réalisé

Mme GIBON indique que malheureusement l'appel à candidature aux groupements de conception/réalisation n'a pas été à la hauteur des attentes de la blanchisserie. Une des deux entreprises, qui avaient déposées un dossier, a retiré sa candidature. De fait, il n'y a pas de mise en concurrence possible. Mme GIBON indique qu'un nouvel appel à candidature a été lancé pour une sélection de candidats avant Noël 2023.

Madame KARROUZ questionne sur la cause du retrait d'un des candidats.

Madame GIBON explique que, lors de la demande de complément d'informations, l'équipementier adossé au groupement candidat n'a pas voulu transmettre les pièces nécessaires en indiquant qu'il se retirait du projet.

VIII. Points diverses

Les F.E.I

Monsieur VIDEAU présente le suivi des F.E.I (fiche d'événement indésirable) adressées aux établissements. Il explique que celles-ci font l'objet d'envoi aux établissements, d'un suivi par la BIH mais également par l'inspection du travail. En effet, Monsieur VIDEAU expose les faits ayant conduit à l'émission de FEI tels que le poids des sacs, le mélange des catégories de linge, les armoires de linge dangereuses, etc.

Il indique que la problématique de poids des sacs de linge sale reste la F.E.I la plus transmise. En effet, il est constaté un poids moyen de 16 kilos (pour le FEI émises) alors que celui-ci ne devrait normalement pas dépasser les 8 kilos en respectant les consignes de remplissage. Il souhaiterait que les adhérents intègrent à l'ordre du jour de leur propre CSE cette problématique afin qu'une sensibilisation soit portée au sein des établissements. Monsieur VIDEAU ajoute que les risques de TMS sont bien réels que ce soit pour les agents de la BIH comme pour les soignants ou les agents des services logistiques des établissements. Monsieur VIDEAU se propose d'envoyer le tableau de suivi des F.E.I afin d'appuyer le discours.

Les membres présents en valident le principe.

L'inventaire annuel de linge

Monsieur VIDEAU précise que les inventaires doivent lui revenir au plus tard le 08 novembre. Ce retour lui permettra de mieux adapter le volume de linge à commander et à intégrer à l'EPRD 2024.

Madame GIBON propose aux adhérents de réaliser deux inventaires par an, un sur chaque semestre.

Madame KARROUZ souhaite savoir s'ils se dérouleront comme habituellement.

Madame GIBON répond par l'affirmative.

Le principe est accepté en conservant la possibilité de faire l'inventaire le vendredi ou le samedi (comme actuellement organisé).

Assurance de la BIH

Monsieur VIDEAU indique que la blanchisserie ne sera plus assurée auprès de la compagnie d'assurance actuelle, pour la responsabilité civil et dommage aux biens à compter du 31/12/2022. L'assureur considère que le risque industriel est trop élevé au regard des derniers sinistres enregistrés dans les blanchisseries, en France, sur les 2 dernières années. Une mise en concurrence est de fait lancée pour une souscription d'un nouveau contrat à compter du 1^{er} janvier 2024.

Page BIH sur LinkedIn

Madame GIBON indique qu'une page LinkedIn pour la BIH a été créée. L'objectif est d'y faire figurer les faits marquants et plus spécifiquement les projets en lien avec les économies d'énergie

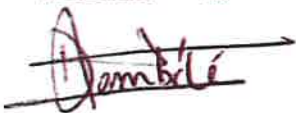
Désinfection des véhicules

Monsieur VIDEAU fait part d'un nouveau projet en cours de déploiement. Ce projet, proposé par Monsieur EL BOUZAI, Responsable du Transport, consiste à mettre en place la désinfection par UV dans les camions (en lieu et place du process de micro-pulvérisation actuel). C'est la suppression du produit de désinfection qui sera observée à terme et le gain de temps associé à sa mise en œuvre (immobilisation du véhicule durant environ 15 minutes durant la micro-pulvérisation).

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autre question. La séance est levée.

Fin de la séance : 12h20

Secrétaire générale de séance
Madame DEMBELE



Administratrice du GCS BIH
Madame Sonia GIBON

